



VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75
Email : accueil@mairie-marange-silvange.fr

AVIS

REVENUS DE LA CHASSE

LES PROPRIETAIRES FONCIERS DESIRANT RECUPERER L'ARGENT DE LA CHASSE POUR L'ANNEE 2024 SONT INVITES A DEPOSER IMPERATIVEMENT EN MAIRIE AVANT LE 30 AVRIL 2024, UN RIB, UNE COPIE DE LEUR PIECE D'IDENTITE AINSI QUE DU OU DES DERNIERS AVIS D'IMPOTS FONCIERS.

LE RIB SERA INTEGRE DANS UN LOGICIEL POUR AUTOMATISER LES VIREMENTS DES ANNEES SUIVANTES.

LES SOMMES REVENANT AUX PROPRIETAIRES SERONT REVERSEES CHAQUE ANNEE SUR LA BASE DE LA DERNIERE MISE A JOUR FONCIERE, SAUF MODIFICATION BANCAIRE, AUQUEL CAS UN NOUVEAU RIB EST A FOURNIR.

MARANGE-SILVANGE, LE 21 MARS 2024



LE MAIRE

YVES MULLER